

Kingersheim, le 20 mai 2010

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2010

### *Compte Rendu Succinct*

#### **1. Affectation des résultats de l'exercice 2009**

*Rapporteur : M. Laurent Riche*

##### **1.1. Budget Ville**

La présente délibération a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice 2009. Celui-ci est de 505 201,27 € pour la section de fonctionnement et de 585 598,79 € pour la section d'investissement.

Les résultats du budget ville 2009, constatés au compte administratif et supérieurs à ceux estimés lors de la reprise anticipée, se présentent comme suit :

Section	Résultat reporté 2008	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	résultat de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2009	Résultat y compris reports
fonctionnement	361 331,74	10 275 024,04	10 780 225,31	505 201,27	-361 331,74	505 201,27	505 201,27
investissement	-1 222,70 879	4 512 799,62	6 616 289,37	2 103 489,75	361 331,74	585 598,79	-1 543 571,73
<b>Total</b>	<b>-1 890,96 517</b>	<b>14 787 823,66</b>	<b>17 396 514,68</b>	<b>2 608 691,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 090 800,06</b>	<b>-1 038 370,46</b>

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

- d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement, soit 150 000 €
- de maintenir le solde à la section de fonctionnement, soit 355 201,27 €
- d'inscrire l'excédent d'investissement, soit 585 598,79 €, en section d'investissement.

#### **1. Affectation des résultats de l'exercice 2009**

*Rapporteur : M. Laurent Riche*

##### **1.2. Budget Eau**

La présente délibération a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice 2009. Celui-ci est de 348 514,26 € pour la section d'exploitation et de 271 098,61 € pour la section d'investissement.

Les résultats du budget eau 2009, constatés au compte administratif et identiques à ceux estimés lors de la reprise anticipée, se présentent comme suit :

Section	Résultat 2008	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2009	Résultat de clôture 2009 (y compris restes à réaliser)
exploitation	284 995,35	714 948,68	1 063 462,94	348 514,26	-284 995,35	348 514,26	348 514,26
investissement	490 817,41	931 458,03	426 743,88	-504 714,15	284 995,35	271 098,61	-198 946,39
<b>Total</b>	<b>775 812,76</b>	<b>1 646 406,71</b>	<b>1 490 206,82</b>	<b>-156 199,89</b>	<b>0,00</b>	<b>619 612,87</b>	<b>149 567,87</b>

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'inscrire la totalité du résultat d'exploitation à la section d'investissement, soit 348 514,26 €
- d'inscrire l'excédent d'investissement, soit 271 098,61 €, en section d'investissement.

### 1. Affectation des résultats de l'exercice 2009

Rapporteur : M. Laurent Riche

#### 1.3. Budget Transport de Personnes

La présente délibération a pour objet d'affecter le résultat de l'exercice 2009. Celui-ci est de 3 112,53 € pour la section d'exploitation et de 25 823,00 € pour la section d'investissement.

Les résultats du budget transport 2009, constatés au compte administratif et identiques à ceux estimés lors de la reprise anticipée, se présentent comme suit :

Section	Résultat 2008	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2009
exploitation	643,54	34 888,01	37 357,00	2 468,99	-	3 112,53
investissement	25 823,00	-	-	0,00	-	25 823,00
<b>Total</b>	<b>26 466,54</b>	<b>34 888,01</b>	<b>37 357,00</b>	<b>2 468,99</b>	<b>0,00</b>	<b>28 935,53</b>

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- De maintenir la totalité du résultat d'exploitation à la section d'exploitation, soit 3 112,53 €
- D'inscrire l'excédent d'investissement, soit 25 823,00 €, en section d'investissement.

### 2. Compte de gestion de l'exercice 2009

Rapporteur : M. Laurent Riche

#### 2.1. Budget Ville

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2009 du budget Ville, par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le Trésorier de Mulhouse Couronne.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante préalablement au vote du compte administratif.

Ce document fait ressortir à la section de fonctionnement un excédent 505 201,27 € et à la section d'investissement un excédent de 585 598,79 €, montants égaux à ceux apparus au compte administratif du même exercice.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion Ville de l'exercice 2009 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Mulhouse Couronne, comptable de la Ville de Kingersheim.

## **2.2. Budget Eau**

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2009 du budget eau, par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le Trésorier principal de Mulhouse Couronne.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante préalablement au vote du compte administratif.

Ce document fait ressortir à la section d'exploitation un excédent 348 514,26 € et à la section d'investissement un excédent de 271 098,61 €, montants égaux à ceux apparus au compte administratif du même exercice.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion eau de l'exercice 2009 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Mulhouse Couronne, comptable de la Ville de Kingersheim.

## **2.3. Budget Transport de Personnes**

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2009 du budget transport de personnes, par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le Trésorier de Mulhouse Couronne.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante préalablement au vote du compte administratif.

Ce document fait ressortir à la section d'exploitation un excédent 3 112,53 € et à la section d'investissement un excédent de 25 823,00 €, montants égaux à ceux apparus au compte administratif du même exercice.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion transport de personnes de l'exercice 2009 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Mulhouse Couronne, comptable de la Ville de Kingersheim.

## **2.4. Budget Zone d'activité**

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2009 du budget zone d'activité, par l'adoption du compte de gestion correspondant établi par le Trésorier de Mulhouse Couronne. Ce budget n'a plus eu aucune activité en 2009 mais n'est pas encore clôturé définitivement.

Le compte de gestion fait ressortir à la section de fonctionnement un excédent 50 388,34 € et à la section d'investissement un déficit de 50 388,34 €.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion zone d'activité de l'exercice 2009 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Mulhouse Couronne, comptable de la Ville de Kingersheim.

### **3. Compte Administratif de l'exercice 2009**

Rapporteur : M. Laurent Riche

#### **3.1. Budget Ville**

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2009 du budget ville, par l'adoption du compte administratif correspondant.

Le compte administratif doit être conforme au compte de gestion établi par le comptable de la ville.

L'exécution du budget ville de l'exercice 2009, constatée au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat reporté 2008	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	résultat de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2009	Résultat reports
fonctionnement	361 331,74	10 275 024,04	10 780 225,31	505 201,27	-361 331,74	505 201,27	505 201,27
investissement	-1 879 222,70	4 512 799,62	6 616 289,37	2 103 489,75	361 331,74	585 598,79	-1 543 571,73
<b>Total</b>	<b>-1 517 890,96</b>	<b>14 787 823,66</b>	<b>17 396 514,68</b>	<b>2 608 691,02</b>	<b>0,00</b>	<b>1 090 800,06</b>	<b>-1 038 370,46</b>

En définitive, le compte administratif de l'exercice 2009 se solde par un excédent de fonctionnement de 505 201,27 € et un excédent d'investissement de 585 598,79 €.

Sur proposition de la commission des finances, le Maire s'étant retiré conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par 30 voix POUR et 2 voix CONTRE (M. Hubert Musil et M. Pascal Tresch) :

- Déclare les opérations de l'exercice 2009 closes ;
- Approuve le compte administratif ville de l'exercice 2009 se soldant par un excédent global de clôture de 1 090 800,06 €
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

#### **3.2. Budget Eau**

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2009 du budget eau, par l'adoption du compte administratif correspondant.

L'exécution du budget eau de l'exercice 2009, constatée au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat 2008	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2009	Résultat de clôture 2009 (y compris restes à réaliser)
exploitation	284 995,35	714 948,68	1 063 462,94	348 514,26	-284 995,35	348 514,26	348 514,26
investissement	490 817,41	931 458,03	426 743,88	-504 714,15	284 995,35	271 098,61	-198 946,39
<b>Total</b>	<b>775 812,76</b>	<b>1 646 406,71</b>	<b>1 490 206,82</b>	<b>-156 199,89</b>	<b>0,00</b>	<b>619 612,87</b>	<b>149 567,87</b>

En définitive, le compte administratif de l'exercice 2009 se solde par un excédent d'exploitation de 348 514,26 € et un excédent d'investissement de 271 098,61 €.

Sur proposition de la commission des finances, le Maire s'étant retiré conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par 31 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. Pascal Tresch) :

- Déclare les opérations de l'exercice 2009 closes ;
- Approuve le compte administratif eau de l'exercice 2009 se soldant par un excédent global de clôture de 619 612,87 €
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

### **3.3. Budget Transport de personnes**

La présente délibération a pour objet de clôturer les comptes de l'exercice 2009 du budget transport de personnes, par l'adoption du compte administratif correspondant.

L'exécution du budget transport de personnes de l'exercice 2009, constatée au compte administratif, fait apparaître les résultats suivants :

Section	Résultat 2008	Dépenses de l'exercice	Recettes de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part affectée à l'investissement	Résultat de clôture 2009
fonctionnement	643,54	34 888,01	37 357,00	2 468,99	-	3 112,53
investissement	25 823,00	-	-	0,00	-	25 823,00
<b>Total</b>	<b>26 466,54</b>	<b>34 888,01</b>	<b>37 357,00</b>	<b>2 468,99</b>	<b>0,00</b>	<b>28 935,53</b>

En définitive, le compte administratif de l'exercice 2009 se solde par un excédent d'exploitation de 3 112,53 € et un excédent d'investissement de 25 823,00.

Sur proposition de la commission des finances, le Maire s'étant retiré conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Déclare les opérations de l'exercice 2009 closes ;
- Approuve le compte administratif transport de personnes de l'exercice 2009 se soldant par un excédent global de clôture de 28 935,53 €
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.

### **4. Tarifs de location 2010 du Hangar**

*Rapporteur : M. Alain Brissiaud*

Le Conseil Municipal est invité à fixer les tarifs de location du Hangar pour l'année 2010 et d'acter les principes financiers liés à son utilisation.

Suite à sa restructuration et à son extension, l'ancienne salle des fêtes devenue le Hangar complète l'offre de salles à l'échelle de la Ville et de la région. Cet espace festif d'une grande qualité technique, tant dans ses équipements que dans le traitement de l'efficacité énergétique représente un nouvel outil dédié à l'accueil de la vie associative locale mais aussi à l'organisation de manifestations culturelles.

Afin de garantir un maintien de la qualité de cet équipement, les locations ou mises à disposition du Hangar se feront dans le respect strict d'un règlement intérieur et du dépôt d'une caution. Par ailleurs un accompagnement sera assuré par un personnel de conciergerie.

Les tarifs de location proposés figurent dans le tableau ci-dessous :

<b>LOCATIONS DES ESPACES DU HANGAR ET MATERIEL 2010 (en euros)</b>		
<b>Objet</b>	<b>Associations Ville</b>	<b>Entreprises et Associations extérieures</b>
<b>LOCATION</b>		
Salle du Hangar 1 <sup>er</sup> jour	Gratuit	600,00
Salle du Hangar jour suivant	Gratuit	250,00
Cuisine du Hangar et lave-vaisselle 1 <sup>er</sup> jour	Gratuit	220,00
Bar du Hangar 1 <sup>er</sup> jour	Gratuit	150,00
Vaisselle, verres et couverts	Gratuit	110,00
<b>NETTOYAGE DES LOCAUX : 2 possibilités</b>		
Nettoyage par l'occupant avec application des pénalités si nécessaire ou forfait nettoyage :		
Forfait nettoyage Salle	140,00	140,00
Forfait nettoyage Cuisine	100,00	100,00
Forfait nettoyage Bar	40,00	40,00
<b>PENALITES</b>		
Relavage des locaux	100,00	100,00
Relavage de la vaisselle	100,00	100,00
Perte, vol ou dégradation des transpondeurs	45,00	45,00
<b>CAUTION</b>	1 000,00	1 000,00

Sur proposition de la Municipalité et de la commission finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs applicables au Hangar pour l'année 2010 (à compter du caractère exécutoire de la délibération).

##### **5. Tarifs communaux : mise en place de pénalités et de cautions pour les locations de la salle des banquets et de la salle Fernand Anna**

*Rapporteur : M. Alain Brissiaud*

Le Conseil Municipal est invité à fixer les montants de caution et de pénalités dans le cadre des locations de la salle Fernand Anna et de la salle des banquets.

Par délibération du 16 décembre 2009, le Conseil Municipal a procédé à la fixation des tarifs municipaux. Les salles Fernand-Anna et des banquets font l'objet d'un tarif de location mais ne sont pas sujettes, jusqu'à présent, à la mise en place d'une caution et de pénalités en cas de non nettoyage des locaux ou de la vaisselle.

Aussi dans la continuité du dispositif mis en œuvre au Hangar et destiné d'une part à garantir le maintien de la qualité des équipements et d'autre part à responsabiliser les utilisateurs, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants (en euros) :

Objet	Associations Ville	Entreprises et Associations extérieures
<b>SALLE FERNAND ANNA</b>		
<b>PENALITES</b>		
Relavage des locaux + vaisselle	55,00	55,00
<b>CAUTION</b>	150,00	150,00
<b>SALLE DES BANQUETS</b>		
<b>PENALITES</b>		
Relavage des locaux	150,00	150,00
Relavage de la vaisselle	50,00	50,00
<b>CAUTION</b>	500,00	500,00

Sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'application des pénalités et de la mise en place de cautions pour les salles Fernand Anna et des Banquets (à compter du caractère exécutoire de la délibération).

## **6. Réfection de la rue de la Cigogne : demande de subvention**

*Rapporteur : M. Daniel Leggeri*

Le Conseil Municipal est invité à solliciter l'aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin et à approuver le plan de financement pour la réfection de la rue de la Cigogne. Cette rue de 360 m. sera réalisée en « zone30 » assurant un compromis entre la circulation des véhicules et la sécurisation du cheminement piétonnier.

Dans le cadre des travaux de remplacement des conduites et des branchements en eau potable, la Ville est amenée à intervenir sur la rue de la Cigogne. Aussi, est-il projeté de réaliser la réfection complète de la rue concernée.

Cette rue sera réalisée en « zone 30 » assurant un compromis entre la circulation des véhicules et le cheminement piétonnier. Il s'agit d'un aménagement répondant à nos obligations par rapport à la loi Handicap et un acte fort dans la sécurisation du parcours des élèves du quartier de la Strueth vers le collège.

Les travaux feront l'objet d'un marché à 4 lots ; leur montant est estimé à 576 472 € T.T.C..

Le lot 1 concerne le terrassement, la voirie et l'assainissement pluvial.

Il se compose des terrassements en déblais et remblais, de la pose d'un géotextile, de la pose de puits d'infiltration et de débourbeurs d'hydrocarbures, de la pose d'un caniveau et d'avaloirs, de la pose d'un pavage et d'un revêtement.

Son montant est estimé à 271 492 € T.T.C..

Le lot 2 concerne les travaux d'alimentation en eau potable.

Il est prévu de remplacer les conduites d'adduction en eau potable ainsi que les branchements. Il y aura fourniture et pose de conduites en fonte et de robinets vannes.

Le montant du lot 2 est estimé à 179 400 € T.T.C..

Le lot 3 concerne l'éclairage public et l'enfouissement de lignes téléphoniques.

Il y aura fourniture et pose de supports, de luminaires et accessoires, de conducteurs et raccordement au réseau de distribution publique ou aux points de livraison de l'énergie. Il y aura aussi enfouissement du réseau téléphonique qui est actuellement aérien.

Le montant du lot 3 est estimé à 119 600 € T.T.C..

Enfin, le lot 4 concerne la signalisation horizontale et verticale.

Il comportera la signalisation du chantier ainsi que la pose de panneaux tels que « stop », « interdiction de stationner », ou « zone 30 ».

Son montant est estimé à 5 980 € T.T.C.

Les travaux de la réfection de la rue de la Cigogne sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin au titre des routes et pistes cyclables. Aussi, le Conseil Municipal est-il invité à solliciter l'aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin au vu du plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous :

Dépenses T.T.C. en €		Recettes T.T.C. en €	
Lot 1 : terrassement, voirie, assainissement pluvial	271 492,00	Conseil Général du Haut-Rhin (19%)	91 580,00
Lot 2 : travaux d'alimentation en eau potable	179 400,00	F.C.T.V.A.	89 249 ,39
Lot 3 : éclairage public et enfouissement des lignes téléphoniques	119 600,00	Ville de Kingersheim	395 642,61
Lot 4 : signalisation horizontale et verticale	5 980,00		
<b>Total</b>	<b>576 472,00</b>	<b>Total</b>	<b>576 472,00</b>

Sur proposition de la municipalité, le Conseil Municipal à l'unanimité :

◀ Approuve le plan de financement ci-dessus ;

◀ Décide de solliciter l'aide financière du Conseil Général du Haut-Rhin au titre des routes et pistes cyclables.

### **7. Véhicule utilitaire électrique : demande de subvention**

*Rapporteur : M. Daniel Leggeri*

Le Conseil Municipal est invité à solliciter l'aide financière de l'ADEME dans le cadre de l'achat d'un véhicule utilitaire propre à énergie électrique.

L'achat d'un véhicule électrique utilitaire concilie à la fois la volonté de développer le parc de véhicules propres de la Ville conformément au Plan Climat Territorial et à la loi sur l'air (20 % du parc automobile de véhicules propres) et l'amélioration des outils de travail pour les agents de la collectivité.

La Commune a décidé d'acquérir un véhicule utilitaire de type Goupil G3, équipé d'un fourgon avec 2 rideaux métalliques, afin de permettre à l'équipe de concierges de la Salle Polyvalente de transporter du matériel d'une salle à l'autre, et de faire de la logistique de petit matériel.

Ainsi dans la gamme de véhicules existants sur le marché, il a été choisi un mode de déplacement écologique, économique et pratique. Ce véhicule permet de transporter jusqu'à 3,4 m<sup>3</sup>, soit 600 à 700 kg de charge utile. Totalement électrique, il est étroit, maniable, et permet des manœuvres facilitées.

Rechargeable par un simple câble électrique branché sur le réseau habituel, ce véhicule a une vitesse maximale autorisée de 40 Km/heure.

Une subvention de l'ADEME vient en déduction du prix d'achat.

Plan de financement :  
Goupil G3-2-LONG

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
Ville de Kingersheim	22 940,18 € TTC	ADEME	2 000 €
		FCTVA	3 020,97 €
		Ville de Kingersheim	17 919,21 €
TOTAL	22 940,18 € TTC	TOTAL	22 940,18 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ◀ Approuve le plan de financement ci-dessus ;
- ◀ Décide de solliciter l'aide financière de l'ADEME.

### **8. Attribution de subventions aux jeunes licenciés**

*Rapporteur : M. Alain Brissiaud*

La présente délibération a pour objet le versement de la subvention dite « Jeunes licenciés ». Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de répartition ainsi que le versement des subventions aux associations concernées.

La Ville soutient les associations comptant parmi leurs membres de jeunes licenciés de moins de 18 ans. Cette subvention est le corollaire de la subvention du même nom attribuée par le Conseil Général du Haut-Rhin. En 2010, le Conseil Général a modifié le barème d'attribution des subventions comme suit :

- de 5 à 19 licenciés, forfait de : 100,00 €
- de 20 à 40 licenciés, forfait de : 180,00 €
- de 41 à 400 licenciés, par licencié : 5,00 €
- + de 400 licenciés, forfait de : 2 000,00 €.

Cette modification a entraîné une baisse de la subvention accordée par le Conseil Général du Haut-Rhin de 10 associations sportives de Kingersheim sur 13.

Aussi, est-il proposé de maintenir le barème 2009 (ou le barème 2010 s'il est plus favorable) pour le calcul de la subvention « jeunes licenciés » attribuée par la ville, soit :

- de 4 à 9 licenciés, forfait de : 60,00 €
- de 10 à 19 licenciés, forfait de : 120,00 €
- de 20 à 29 licenciés, forfait de : 180,00 €
- + de 30 licenciés, par licencié : 6,10 €

La proposition relative au versement de la subvention 2010 s'établit comme suit :

Club	Nombre de licenciés	Subvention 2010
Club Pongiste	7	100,00
Aikido	19	120,00
Basket club	58	353,80
FCK	258	1 573,80
Gym l'Indépendante	201	1 226,10
HBCK	101	616,10
Echecs	26	180,00
Judo Club	104	634,40
Tai Ji	34	207,40
Alsace Glisse loisirs	52	317,20
Tennis Club	76	463,60
Amicale de Tir	11	120,00
VBCK	89	542,90
<b>TOTAL</b>	<b>1 036</b>	<b>6 455,30</b>

Il est rappelé que la subvention « jeunes licenciés » de l'Acik est versée au club par la Ville d'Illzach.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le versement des subventions « jeunes licenciés » ainsi que le prélèvement des crédits du BP 2010 aux natures correspondantes.

### **9. Attribution de subventions aux écoles extérieures à Kingersheim**

*Rapporteur : Mme Annabelle Schweitzer*

Des écoles extérieures à Kingersheim sollicitent régulièrement la ville en vue d'obtenir un soutien financier pour les enfants de Kingersheim participant à des voyages d'étude de toutes sortes. S'agissant d'élèves de Kingersheim, la Ville a validé le principe d'une participation financière sous condition dans le cadre d'une enveloppe fixée au Budget Primitif 2010.

Les critères d'attribution pour l'année en cours sont les suivants :

- Soutien aux classes vertes agréées par l'Education Nationale à raison de 5 euros par enfant et par jour ;
- Soutien aux voyages non labellisés classe verte aux conditions suivantes :
  - durée minimale d'au moins quatre nuitées
  - soutien forfaitaire de 10 % du coût à charge des familles plafonné à 75 euros.

Pour l'ensemble des demandes, la subvention est versée à l'établissement scolaire chargé de répercuter le soutien de la Ville sur le coût à charge des familles.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil Municipal à l'unanimité :

➤ Approuve le versement des subventions détaillées ci-dessous, ainsi que le prélèvement des crédits du budget primitif 2010 aux natures correspondantes.

Ecole	Type de voyage	Date du séjour	Nbre d'enfants	Nbre de nuitées	Soutien Ville
Ecole Jean XXIII	Classe de découverte	Du 25/4 au 30/4/2010	2	4	50,00 €
Lycée Amélie Zurcher	Séjour linguistique en Irlande	Du 8 au 16/04/2010	1	7	50,00 €
Collège Anne Franck	Séjour culturel à Florence	Du 19 au 24/04/2010	1	5	24,00 €
				<b>TOTAL</b>	<b>124,00 €</b>

## **10. Attribution de subventions**

*Rapporteur : M. Michel Chéray*

### **10.1. Subvention à l'Amicale des Jeunes Sapeurs Pompiers**

Comme les années précédentes, le Président de l'Amicale des jeunes sapeurs pompiers de Kingersheim a sollicité la Ville en vue de l'obtention d'une subvention en faveur des jeunes sapeurs-pompiers. Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement de cette subvention.

Considérant la nécessité d'encourager les jeunes à participer à une activité citoyenne et dans l'optique de reconnaître leur engagement, le versement d'une subvention d'un montant identique à celui de l'année 2009, soit 235.- € à l'Amicale des jeunes sapeurs-pompiers de Kingersheim, est proposé.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 235.- € à l'Amicale des jeunes sapeurs pompiers de Kingersheim,
- Autorise le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget primitif 2010.

### **10.2. Subvention à l'Amicale des Sapeurs Pompiers**

Comme les années précédentes, le Président de l'Amicale des sapeurs pompiers de Kingersheim a sollicité la Ville en vue de l'obtention d'une subvention en faveur des sapeurs-pompiers. Le Conseil Municipal est invité à approuver le versement de cette subvention.

Depuis de nombreuses années déjà, la ville soutient l'activité des sapeurs-pompiers, notamment au travers du versement d'une subvention à l'Amicale des sapeurs-pompiers. Pour l'année 2010, il est proposé de verser une subvention d'un montant identique à celui de l'année 2009, soit 1 428.- €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 1 428.- € à l'Amicale des sapeurs pompiers de Kingersheim,
- Autorise le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget primitif 2010.

### **11. Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Haut Rhin**

*Rapporteur : M. Michel Chéray*

Comme les années précédentes, l'Union Départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin a sollicité la Ville en vue de l'obtention d'une subvention en faveur des œuvres sociales et des assurances. Cette subvention s'élevait en 2009 à 659,75 €.

Depuis de nombreuses années déjà, la ville soutient l'activité des sapeurs-pompiers, notamment au travers du versement d'une subvention en faveur des œuvres sociales et des assurances de l'Union Départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin. A ce titre, la subvention versée en 2009 s'élevait à 659,75 €.

Pour l'année 2010, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 688,75- €, correspondant à 43 actifs à 14,50 € et 9 vétérans à 7,25 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le versement d'une subvention de 688,75- € à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin,
- Autorise le prélèvement des crédits nécessaires aux chapitre et nature correspondants du budget primitif 2010.

### **12. Prolongation d'exonération des droits de place pour les commerces ambulants**

*Rapporteur : M. Michel Chéray*

Les droits de place pour les commerçants ambulants sont fixés annuellement par le Conseil Municipal. Ceux-ci font l'objet d'une exonération depuis sa création. Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

A l'heure actuelle, trois commerces ambulants sont présents place de la Réunion. Il s'agit de Sam Pizzas et de deux activités « Rôtisserie ».

Il est proposé d'exonérer ces commerces ambulants des droits de place.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil Municipal à l'unanimité :

◀ Décide de maintenir l'exonération des droits de place pour ces trois commerces pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2010 au 31 décembre 2010.

### **13. Exonération des droits de place : Marché aux puces du FCK**

*Rapporteur : M. Michel Chéray*

Le Conseil Municipal est invité à exonérer des droits de place, le FCK, organisateur d'un marché aux *puces* qui se tiendra le 20 juin 2010 dans l'enceinte du stade Fernand Anna.

Depuis plusieurs années maintenant, le FCK organise un marché aux puces dans l'enceinte du stade Fernand Anna. Cette manifestation fait en effet partie des animations portées par le tissu associatif qui se déroulent tout au long de l'année à Kingersheim.

Sur proposition de la municipalité, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'exonérer le FCK des droits de place pour l'organisation du marché aux puces du 20 juin 2010.

#### **14. Retrait de la délibération relative à l'élection d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres**

*Rapporteur : M. Joseph Spiegel*

Le Conseil Municipal est invité à retirer la délibération par laquelle il était pourvu au remplacement de Madame Claudine Haberthur en tant que membre suppléant de la commission d'appel d'offres.

Lors de la séance du 24 mars dernier, le Conseil Municipal a procédé à l'élection d'un nouveau membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres en remplacement de Madame Claudine Haberthur, démissionnaire. A l'issue de cette élection, Madame Edith Chuette a été élue comme membre suppléante.

Par courrier en date du 30 avril 2010, M. le Sous-Préfet précise que les dispositions du code des marchés publics et notamment son article 22 stipulent qu'il convient de procéder à une nouvelle élection uniquement en cas d'épuisement complet d'une liste, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a plus de membres suppléants pour remplacer un membre titulaire.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal à l'unanimité

DE

↙ Retire la délibération précitée

#### **15. Modification du tableau des effectifs**

*Rapporteur : M. Joseph Spiegel*

Afin de prendre en compte les mouvements de personnel, le conseil municipal est invité à approuver la modification du tableau des effectifs.

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du 27 avril 2010 ;

Pour adapter le tableau des effectifs aux mouvements de personnel résultant notamment des avancements de grade de plusieurs agents, il est proposé la suppression des postes suivants (cette suppression découle du fait que les agents en fonction ne sont plus titulaires de ces grades) :

- 1 emploi spécifique culture et communication
- 1 éducateur de jeunes enfants
- 1 assistant de conservation de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 gardien de police
- 1 chef de police
- 1 chef de service de police

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

↙ Approuve la modification du tableau des effectifs.